



Covid-19 : l'urgence de prendre en compte la situation de tous les jeunes !

20 avril 2020

Le monde entier est plongé depuis plusieurs semaines dans une crise sanitaire inédite. D'ores et déjà, il y a un consensus général entre l'ensemble des responsables politiques en France pour dire que cette crise sanitaire engendre une crise économique et sociale majeure. **Il y a une urgence à agir pour la jeunesse !**

La plateforme « **Pour un Big bang des Politiques Jeunesse** » rassemble des associations, fédérations et mutuelles, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, organisations de jeunes, organisations syndicales, structures d'insertion, d'hébergement d'accueil ou de santé, qui accueillent, accompagnent et travaillent auprès de millions de jeunes chaque année.

Ces organisations œuvrant au quotidien auprès des jeunes savent que les premières victimes de la crise sont les plus fragiles, les plus précaires, assez largement constituées d'une jeunesse déjà frappée par le mal logement et la pauvreté en temps "normal". Déjà, nos organisations observent un blocage des parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes : arrêt de CDD, mise au chômage, blocage des missions d'intérim, report des stages, etc. **Les jeunes ne doivent pas encore faire office de variable d'ajustement dans un marché de l'emploi qui va se durcir.**

Dans ce contexte, la singularité des jeunes âgé·e·s de 18 à 25 ans est malheureusement de ne disposer d'aucun filet de sécurité. L'arrêt d'activité est donc synonyme d'une paupérisation accélérée. La concertation sur le Revenu Universel d'Activité initiée depuis juin 2019 a mis en exergue qu'il était nécessaire d'ouvrir aux jeunes l'accès aux revenus de solidarités avant 25 ans. Le Président de la République a d'ailleurs précisé en février dernier que l'ouverture aux jeunes était acquise.

Dans son allocution du 13 avril 2020, Emmanuel Macron a indiqué des mesures d'urgence pour les familles modestes et les étudiant·e·s. Pourtant, **les mesures de solidarité annoncées le 15 avril par le Premier ministre excluent tous les jeunes en situation de précarité de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas du RSA.** Il y a donc urgence à prendre en compte la situation de l'ensemble des jeunes ! Aussi, **nous appelons le Gouvernement à ne plus attendre** et à :

- Ce que l'aide exceptionnelle annoncée par le Premier ministre aux familles les plus modestes soit également versée aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité, étudiant·e·s ou non et ne bénéficiant pas du RSA ;
- Abonder fortement le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA¹), tout en élargissant le spectre des bénéficiaires et en l'assortissant d'une allocation financière proche des 500 euros par mois ;

¹ Créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ([source](#))

- Assurer la prise en charge des impayés de loyers des jeunes liés à la crise sanitaire en :
 - rétablissant ou maintenant l'APL des jeunes signalés à la CAF comme étant en impayés de loyers pendant la durée de la crise sanitaire ;
 - renforçant et mobilisant le fonds de solidarité logement abondé par un fonds exceptionnel de l'Etat ;
 - créant en complément un fonds national d'urgence d'aide à la quittance ;
 - exonérant tous les étudiant·e·s du paiement de leur loyer dans les résidences universitaires gérées par les CROUS ou des sociétés privées ;
- Demander aux CAF de débloquer les fonds d'urgence - sous forme numéraire ou via des titres restaurants - pour les jeunes les plus précaires ;
- Proroger, sur la base du volontariat (pour les jeunes mais aussi les structures), les contrats des jeunes en Service civique de deux mois, équivalente à la durée du confinement, pour leur permettre de continuer à toucher des ressources et à s'engager auprès des plus fragiles ;
- Aider davantage financièrement les départements :
 - pour renforcer les effectifs dans les structures d'accueil dédiées aux mineur·e·s placé·e·s (Protection judiciaire de la jeunesse, Aide sociale à l'enfance) et abonder les contrats jeunes majeurs ;
 - pour soutenir les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Dès maintenant, **nous demandons au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de moins de 25 ans d'accéder dans les meilleurs délais à des ressources**, que ce soit par l'ouverture du RSA ou la création d'un revenu universel d'activités. Cette mesure permettrait d'avancer vers une sécurisation des parcours des jeunes que nous demandons depuis plusieurs années. Il est aussi primordial que le Gouvernement prévoit des dispositifs d'accompagnement spécifique – « Garantie Jeune universelle » au sortir du confinement pour tous les jeunes, et en particulier pour celles et ceux qui seront le plus en difficultés.

Nous ne pourrons pas sortir de cette situation par le haut avec une jeunesse sacrifiée par une crise dont elle n'est pas responsable. Permettons dès maintenant aux jeunes de moins de 25 ans d'accéder à des ressources afin qu'ils-elles sortent de la pauvreté !

Signataires

- CFDT
- **Coordination Nationale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP)**
- **Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)**
- **Forum Français de la Jeunesse (FFJ)**
- **Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)**
- **Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)**
- UNEF
- **Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)**

